



CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE
CIFD

COMMUNIQUE

Paris, le 22 avril 2015

Lors de sa réunion du 14 avril 2015, le Conseil d'administration du Crédit Immobilier de France Développement - CIFD a procédé à l'arrêté des comptes consolidés du Groupe Crédit Immobilier de France pour l'exercice 2014. Ceux-ci font apparaître un résultat net de -205 millions d'euros après prise en charge, à hauteur de 213,70 millions d'euros, de la commission payée à l'Etat au titre de sa garantie. Le ratio de solvabilité du Groupe s'établit, à la clôture de l'exercice, à 12,8%, la réduction des fonds propres consécutive aux pertes étant compensée par la baisse des encours, désormais en attrition, et donc des risques pondérés. Ainsi le Groupe affiche-t-il, à fin 2014, un ratio de solvabilité nettement supérieur au minimum prévu dans le protocole signé avec l'Etat.

D'autre part, le Conseil d'administration, en sa séance du 21 avril 2015, a mis fin au mandat de Directeur général de CIFD de M. François Morlat et a désigné en son remplacement, à titre provisoire, M. Thierry Gillouin, jusqu'alors Directeur général adjoint. La mise en œuvre du plan de résolution ordonnée, objet de la décision de la Commission européenne en date du 27 novembre 2013, est réaffirmée comme l'objectif du Conseil d'administration. A cet effet, la première opération de fusion d'une filiale opérationnelle avec CIFD a été votée conformément à ce plan et deux autres fusions de filiales opérationnelles sont d'ores et déjà planifiées pour le second semestre 2015.

Thierry Gillouin
Directeur général